



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sports

SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE DES RÉSEAUX DU SPORT
BUREAU DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE DES
FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET SPORT PROFESSIONNEL
DS.2B /2022-11-BG-252
DS-D2022-011691
AFFAIRE SUIVIE PAR : BRUNO GÉNARD
01 40 45 97 41
bruno.genard@sports.gouv.fr

Paris, le 24 NOV. 2022

Monsieur le Président,

Vous avez répondu favorablement à mon invitation du 2 novembre dernier et vous m'avez, à cette occasion, et en présence de Madame Pascale SONCOURT, directrice technique nationale, exerçant ses missions auprès de votre fédération, exposé les difficultés internes que la fédération française de bowling et de sports de quilles (FFBSQ) rencontre.

Je vous remercie sincèrement pour cet échange qui fait suite aux différentes alertes qui ont été portées à ma connaissance et que je prends avec tout le sérieux nécessaire.

La situation réglementaire fragile des différents comités nationaux qui composent aujourd'hui votre fédération, a été mise en exergue par trois audits différents, le premier à la demande du ministère chargé des sports, par le cabinet Grand Thornton, le second à la charge de la direction des sports avec le cabinet Équation en 2021, le dernier en octobre 2022 à votre initiative avec le cabinet TPS Conseil, lesquels ont tous trois conclu à la nécessité d'une modification sans délai de l'organisation en matière de gouvernance et de fonctionnement financier des comités nationaux, membres de votre fédération.

Aussi, je vous demande de mettre en œuvre, sans délai, le processus de modification de cette organisation, en fixant au mois de septembre 2023, l'aboutissement de cette transformation. Les services de la direction des sports (bureau de l'accompagnement des fédérations sportives et la mission juridique et contentieuse) sont disponibles pour vous apporter l'appui nécessaire.

.../...

**Monsieur Daniel GRANDIN,
Président
Fédération française de bowling et sport de quilles
Maison de sports
190, rue Isatis
31670 LABEGE**

Copie : Madame Pascale SONCOURT, Directrice Technique Nationale

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir informer les présidents des comités nationaux de cette démarche obligatoire à laquelle ils doivent être associés. Le non-respect du cadre réglementaire rappelé, dans les délais impartis, est susceptible de me conduire à envisager un retrait de la délégation, partielle ou totale, qui vous a été confiée par arrêté du 22 juillet 2022 modifiant deux arrêtés du 28 mars 2022 accordant la délégation prévue à l'article L.131-14 du code du sport.

Enfin, vous avez très aimablement transmis le compte-rendu de notre entretien du 2 novembre dernier, que je valide sans aucune réserve.

Je vous saurai gré de bien vouloir m'informer de la suite donnée à vos travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La directrice des sports

Fabienne BOURDAIS